Du vendredi 9 au dimanche 11 juillet 2021

Dossier d'inscription exposant

Marché US installé dans l'Avenue des Glaciers

(entre l'office de tourisme et le Pied de ville)

Candidatures traitées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi)

A envoyer uniquement par voie postale

NOM ☐ Madame ☐ Monsieur _____

PRENOM _____

RAISON SOCIALE _____

N° SIRET _____

N° TVA Intracommunautaire _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ **VILLE** _____

TELEPHONE _____ **PORTABLE** _____

EMAIL _____

SITE WEB _____

ACTIVITE COMMERCIALE

Description de la marchandise vendue – joindre 1 photo de votre stand

_____

_____

_____

_____

Contact

Office de Tourisme de Samoëns

Adrien MAILLARD – Responsable animations et événements – adrien@samoens.com

Règlement applicable à l'espace exposants

ARTICLE 1 - INSCRIPTION

Pour que l'inscription soit effective, le candidat doit envoyer par courrier le dossier complet avec les pièces justificatives suivantes, **avant le 15 mars 2021** :

- Dossier d'inscription dûment complété et signé
- Totalité du règlement
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire valide ou un extrait KBIS **de moins de 3 mois**
- Attestation d'assurance RC pro **en cours de validité**
- **Une photo récente de votre stand**

L'exposant pourra se considérer comme inscrit à réception d'un courrier de validation signé par le Président de l'Office de tourisme. Ce document ne garantit pas l'emplacement du stand sur les souhaits d'exposition éventuels.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ANNULATION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Un mois au plus tard avant l'évènement par courrier en recommandé avec A/R, l'intégralité des sommes seront reversée par l'organisateur.

Jusqu'au jour-j, pour raison de santé et sur présentation d'un certificat médical, l'intégralité des sommes pourront être reversée par l'organisateur,

En cas d'annulation de la totalité de la manifestation, et ce quelle qu'en soit la raison, l'intégralité des sommes sera restituée sans que l'exposant puisse prétendre à des dommages et intérêts.

En raison de décision des autorités, n'autorisant pas la manifestation en raison de la crise sanitaire.

La fermeture temporaire ou définitive de l'espace exposants du SAF, en cours de manifestation, en raison d'alerte Météo France ne constitue pas une condition d'annulation et de remboursement partiel ou total des sommes versées.

ARTICLE 3 - REGLES

L'emplacement du stand sera réalisé en fonction des contraintes liées au stand, du lieu d'implantation et en fonction des emplacements disponibles. Aucune réservation ou demande d'emplacement particulier ne sera automatiquement prise en compte lors de l'inscription.

Le nombre de places étant limité, les premiers dossiers complets seront retenus. Le cas échéant, le déplacement vers un autre lieu d'exposition sera proposé à l'exposant qui sera libre de refuser. Le chèque sera alors restitué sans retenue.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, sans alerte Météo France, les exposants sont libres de maintenir leur activité ou non. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dégâts causés sur le matériel, les personnes et les biens. Les pertes d'activité, liées aux conditions météorologiques, ne pourront pas lui être imputées et donc ne pourront générer de remboursement des frais d'inscription.

En toutes circonstances, les exposants veilleront à garder une attitude et des propos courtois vis-à-vis des organisateurs bénévoles et salariés. En cas de non-respect, l'organisateur s'autorise à annuler l'inscription d'un exposant sans restitution des sommes versées.

L'exposant est le seul responsable des dommages causés aux tiers (biens et personnes) avant, pendant et après la manifestation en raison de son activité professionnelle. Il déclare disposer de toutes les assurances nécessaires couvrant ces risques. L'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable en cas de casse, de perte ou de vol des biens appartenant à l'exposant. Ce dernier s'interdit tout recourt à l'encontre de l'Office de tourisme.

Le stationnement des véhicules à proximité des stands ne peut être garanti si cela n'a pas fait l'objet d'une demande dans le présent document.

Les stands doivent avoir une profondeur maximum de 3m, le véhicule peut être garé à côté (emplacement gratuit) ou de préférence à l'extérieur du site.

Le site est sous surveillance pendant la nuit. Ceci vise à dissuader les actes de malveillance mais ne garantit pas contre ce risque. L'exposant doit disposer d'une assurance spécifique. L'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable en cas vol.

La musique sur stand est interdite pour ne pas nuire à l'ambiance générale. L'aménagement, la décoration sont à la charge de l'exposant. L'ensemble des produits proposés à la vente ou utilisé pour la décoration ne devront pas avoir de connotations racistes, l'organisation pourra être amené à demander le retrait de ces produits.

L'installation du stand doit se faire dans le créneau horaire défini. En cas d'empêchement, l'exposant s'engage à prévenir les organisateurs. En cas de retard, le stand pourra être réattribué sans autre formalité.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les stands qui n'auront pas réservé en amont ou dont les produits ne sont pas en lien avec le thème du festival.

Nom et Prénom : _____ **Signature**
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Fonction : _____

Réservation d'espace

Pour le marché US du Samoëns American Festival
Du vendredi 9 juillet à 14h au dimanche 11 juillet à 18h

Seules les demandes complètes (voir article 1 du règlement) seront prises en compte

LOCATION D'ESPACE	NOMBRE	PRIX UNITAIRE TTC	TOTAL TTC
Surface nue *(3 mètres de profondeur - préciser si besoin supplémentaire)*	_____ml	**25 € le mètre linéaire**	_____€
ELECTRICITE		**PRIX UNITAIRE TTC**	**TOTAL TTC**
Branchement électrique 220V à proximité du stand *Merci de préciser si vous avez besoin d'une puissance spécifique :* _____ _____ _____	☐ **OUI** ☐ **NON**	**Forfait 10 €**	_____€
PARKING		**PRIX UNITAIRE**	
Véhicule accolé au stand *Merci de préciser impérativement le modèle du véhicule et sa taille :* **Marque :** **Longueur : ..... Mètres** **Profondeur : ..... Mètres**	☐ **OUI** ☐ **NON**	**Offert**	
Règlement à adresser par chèque à l'ordre de « Office de Tourisme de Samoëns »		**TOTAL TTC**	_____€

INSTALLATION IMPERATIVE DES STANDS LE VENDREDI 9 JUILLET DE 9H A 14H.

Merci de préciser votre heure d'arrivée : _____

Dossier d'inscription complet à adresser à

OFFICE DE TOURISME DE SAMOENS / S.A.F
66, place de l'Office de tourisme - B.P. 42
74340 SAMOENS

DEMANDES PARTICULIERES

_____

_____